

*Question présentée par le député :*

*M. Alberto Velasco*

*Date de dépôt : 22 janvier 2014*

## **Question écrite urgente**

**Les architectes ont-ils encore leur place au sein de l'office de l'urbanisme ?**

Le Conseil d'Etat dans son point de presse du 15 janvier 2014 a annoncé une réorganisation de l'office de l'urbanisme (OU) « pour une meilleure gestion du développement urbain du canton ». Dès le 15 janvier dernier, une nouvelle « organisation fondée sur une répartition territoriale en lieu et place de l'ancienne direction fonctionnelle » a en effet vu le jour. C'est ainsi que la direction des grands projets (DGP), la direction des plans d'affectation et requêtes (PAR) et la direction des missions opérationnelles (DMO) ont fait place à trois « directions du développement urbain (DDU) », à savoir Rive droite, Rive gauche et PAV/Interfaces CEVA. Cette réorganisation de l'OU vise notamment une plus grande efficacité.

Renforcer l'efficacité et l'opérationnel, c'est également développer et s'appuyer sur des compétences professionnelles et sur une connaissance du territoire genevois et transfrontalier.

*Ma question est la suivante : le Conseil d'Etat peut-il communiquer le nombre de collaborateurs de l'OU titulaires d'un diplôme d'architecte EAUG/IAUG/EPFL/EPFZ ou d'une école supérieure d'architecture et leurs fonctions respectives au sein de l'office de l'urbanisme ?*